

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 29 décembre 2020

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le 29 mardi décembre, arrêté deux projets de délibération du Congrès ; adopté 47 arrêtés et examiné 14 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret.

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Christopher Gygès et de Vaimua Muliava, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération du Congrès portant diverses mesures relatives à l'administration numérique de la Nouvelle-Calédonie.

> *Voir communiqué détaillé « Administration numérique ».*

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération autorisant la Nouvelle-Calédonie à adhérer à l'association internationale des contrôleurs d'assurance. Cette instance est une organisation internationale non gouvernementale dont la mission est de promouvoir un contrôle prudentiel efficace et cohérent des organismes nationaux de tutelle des assureurs, afin de développer et de maintenir des marchés d'assurance sûrs et stables pour le bénéfice et la protection des assurés, ainsi que de contribuer à la stabilité des marchés financiers. L'adhésion à cette association internationale permettrait également d'accéder à la signature d'un Multilateral Memorandum of Understanding (MMoU) qui est un cadre mondial de coopération et d'échange d'informations entre les autorités de contrôle des assurances.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, et de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Christel Carrau en qualité de chef du service de la gestion des carrières des fonctionnaires de la direction des Ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (modification du nom du service).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Karl Chalier en qualité de chef du service recrutement de la direction des Ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (modification du nom du service).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Virginie Guillo en qualité de chef du service prévention et santé au travail de la direction des Ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (modification du nom du service).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Audrey Charbonnel en qualité de chef du service accompagnement à l'innovation et au développement RH de la direction des Ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Cyrille Salikan en qualité de chef du service de la gestion des ressources humaines de la direction des Ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Ludovic Prigent en qualité de chef du service du budget et des moyens de la direction des Ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Myriam Beaumont en qualité de directrice adjointe des Ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie par intérim.

Au visa de Gilbert Tyuïenon, vice-président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé John Trupit en qualité de chef du service des affaires administratives, financières et de l'informatique de la direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres de la Nouvelle-Calédonie (DITTT).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a réduit la vitesse de circulation à 70 km/h sur les nouveaux carrefours aménagés par la société minière Georges-Montagnat sur la RT1, afin de sécuriser les accès à la mine, au niveau du Pont de la Tontouta rivière.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le nouveau plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) de l'aérodrome de Lifou-Wanaham.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert une enquête publique préalable à l'approbation du plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) de l'aérodrome de Koumac.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé la licence d'exploitation de transporteur aérien public de la société Hélicocéan.

Au visa de Gilbert Tyuienon et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les budgets rectificatifs 2020 de la Chambre de commerce et d'industrie de la Nouvelle-Calédonie (Nouméa et agences, La Tontouta et consolidé).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget primitif 2021 de la chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie (Nouméa et agences, La Tontouta et consolidé).

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a introduit huit nouveaux tarifs concernant les produits, travaux et prestations réalisés par l'Institut de la statistique et des études économiques (ISEE).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Nathalie Neto en qualité d'adjointe au chef du service de la fiscalité immobilière de la direction des Services fiscaux (DSF).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Virginie Muron en qualité d'adjointe au chef du service de la fiscalité des professionnels à l'impôt sur les sociétés de la direction des Services fiscaux (DSF).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Edmond Rosaire en qualité de chef du service de la fiscalité des professionnels à l'impôt sur les sociétés de la direction des Services fiscaux (DSF).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Nicolas Gravier en qualité d'adjoint au chef du service de la fiscalité des professionnels à l'impôt sur le revenu de la direction des Services fiscaux.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Marjorie Fortier en qualité de chef du service de la fiscalité des professionnels à l'impôt sur le revenu de la direction des Services fiscaux.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ajouté aux conditions de remboursement d'un prêt à taux zéro des dispositions permettant aux bénéficiaires d'un PTZ remboursable sur 25 ans et justifiant de difficultés financières en lien avec la crise sanitaire actuelle de bénéficier d'un allongement de la durée de remboursement de leur prêt sur 6 mois maximum.

> Voir communiqué détaillé « Prêt à taux zéro ».

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur des bâtiments utilisant l'énergie solaire photovoltaïque de puissance inférieure à 250 kWc. Il s'agit des contrats que signent les clients du réseau de distribution public d'électricité qui équipent leur toiture de panneaux solaires en vue de revendre tout ou partie de l'énergie produite. Les modifications portent sur l'ajout de l'historique de l'installation, la prise en compte, le cas échéant, des moyens de stockages associés, l'ajout d'une attestation de résistance au vent pour pouvoir signer ces conditions particulières, l'ajout d'une durée et d'un terme au contrat et l'obligation de signer de nouvelles conditions particulières en cas d'extension.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié le tarif d'achat du surplus d'énergie produite par les installations photovoltaïques sur toiture d'une puissance inférieure à 250 kWc, qui passe de 21 à 15 francs / kWh. La durée du contrat passe également de 20 à 15 ans. Ces conditions permettront aux acquéreurs de ce type d'installations de l'amortir au maximum en sept ans. La puissance maximale installable sur une parcelle cadastrale a également été augmentée de 36 kWc à 250 kWc. La durée de validité des autorisations a également été supprimée.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a actualisé pour l'année 2021 le barème des valeurs forfaitaires relatif à la taxe communale d'aménagement, compte tenu de l'évolution de la variation de la moyenne sur quatre trimestres de l'indice du coût de la construction de - 0,24 % (calculé de septembre 2019 à août 2020).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société PROMED au bénéfice du régime d'aide fiscal à l'investissement pour la réalisation d'un centre de traitement de déchets dangereux. Le projet de 1 200 m² sera réalisé sur l'ancien terrain du Centre Raoul-Follereau situé à Ducos.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a mis à jour les conditions de remise de la comptabilité sous format informatisé afin de prendre en compte notamment les évolutions en matière de format de fichiers et de codage des informations. Pour rappel, la loi du pays du 21 décembre 2018 portant diverses dispositions d'ordre fiscal et douanier a modernisé la procédure de vérification de comptabilité en introduisant une obligation de présentation des documents comptables sous forme dématérialisée pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions de francs pour les activités relevant de prestations de services et supérieur à 200 millions de francs pour les entreprises réalisant des livraisons de biens.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a mis à jour le barème kilométrique pour les dépenses de véhicule déductibles par les contribuables ayant opté pour le calcul de leurs frais professionnels réels pour les revenus de l'année 2020.

Au visa de Christopher Gygès et Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Roxanne Beal Brun en qualité de directrice adjointe des Affaires économiques (DAE).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Muriel Eric en qualité de chef du service de la protection des consommateurs de la direction des Affaires économiques (DAE).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Audrey Guyot en qualité de chef du service de l'enregistrement des entreprises de la direction des Affaires économiques (DAE).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Maeva Leroux en qualité de chef du service du marché intérieur et des investissements de la direction des Affaires économiques (DAE).

Au visa de Christopher Gygès et Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 500 000 francs au mouvement des entreprises de France (MEDEF) de Nouvelle-Calédonie fédération patronale, dans le cadre de la stratégie de développement de l'économie numérique de la Nouvelle-Calédonie pour contribuer à la réalisation de la troisième édition de l'évènement numérique DIGINOVA.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de transfert en gestion de deux dépendances du domaine maritime au profit du Port autonome de Nouvelle-Calédonie. L'objectif est de permettre à la société Port de l'Ouest, qui a reçu une délégation de service public du Port autonome, de recourir à une procédure de défiscalisation dans le cadre des travaux d'extension du port à sec de Port Moselle et de réaménagement du parking de la marina de Port Moselle.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a actualisé les plafonds de ressources et de loyers concernant le dispositif de réduction d'impôt en faveur de l'investissement dans le secteur du logement intermédiaire. Ces données font chaque année l'objet d'une revalorisation assise sur la variation de l'indice des prix à la consommation :
 - modification de l'arrêté modifié n° 2016-335/GNC du 24 février 2016 relatif à la réduction d'impôt en faveur de l'investissement dans le secteur du logement intermédiaire prévue au 2° bis du II de l'article 136 du code des impôts,
 - modification de l'arrêté modifié n° 2013-3943/GNC du 30 décembre 2013 relatif à la réduction d'impôt en faveur de l'investissement dans le secteur du logement intermédiaire prévue au 2° du II de l'article 136 du code des impôts,
 - modification de l'arrêté modifié n° 2016-337/GNC du 24 février 2016 relatif à la réduction d'impôt en faveur de l'investissement dans le secteur du logement intermédiaire prévue au 2° ter du II de l'article 136 du code des impôts.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'organisation et le fonctionnement de la direction du Numérique et de la modernisation (DINUM), anciennement dénommée direction des Technologies et des services informatiques (DTSI). Celle-ci regroupe désormais les missions de développement de l'économie numérique, de la transformation

numérique de l'action publique, de pilotage de la performance par le levier numérique et de continuité du système d'information.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Olivier Buffeteau directeur adjoint de la direction du Numérique et de la modernisation (DINUM).

Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la date d'entrée en vigueur des grilles indiciaires I des corps relevant du cadre de l'enseignement du second degré de la Nouvelle-Calédonie au 1^{er} janvier 2021.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a réévalué et créé de nouveaux tarifs dans la grille tarifaire pratiquée par le Centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC).

Au visa de Vaimua Muliava, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé par intérim Pascal Wirotaroeno en qualité de chef du service administratif et financier de la direction des Achats, du patrimoine et des moyens de la Nouvelle-Calédonie (DAPM).

Au visa de Didier Poidyalwane, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une subvention de 500 000 francs à l'association TOEMIRI NAPO pour le nettoyage des bords de routes non classées en milieu tribal.

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2013-2105/GNC du 6 août 2013 relatif aux conditions d'agrément des formateurs en secourisme du travail.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé deux actions de formation et pris en charge deux parcours individualisés de formation professionnelle continue
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé le dispositif du bénéfice du chômage partiel pour l'année 2021 à tous les secteurs professionnels et fixé le quota maximal d'heures indemnisables à 1 800 heures.

* * *

*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis trois avis favorables sur des demandes de visa de long séjour, accordé quatre autorisations et renouvelé six autorisations de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sans observation sur un projet de décret relatif au statut et aux missions des comptables publics secondaires de la Nouvelle-Calédonie.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Thierry Santa, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

Yoann Lecourieux

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

Jean-Louis d'Anglebermes

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Pierre Djaïwé

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

Valentine Eurisouké

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

Philippe Germain

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.